

Questions orales

Une voix: Répétez-le!

M. Andre: Est-ce que l'opposition va me permettre de répondre à la question? Je n'ai pas crié ou hurlé quand la question a été posée.

A maintes reprises, chaque porte-parole gouvernemental qui parlait du projet de loi C-22 a affirmé qu'il ne faisait pas partie de l'accord de libre-échange, car c'est la vérité.

Le 3 octobre, je le rappellerai à la députée, est venu après que la Chambre des communes eut voté le projet de loi plusieurs fois et après que son propre chef eut dit que la volonté de la Chambre des communes triompherait car telle était la position du parti libéral. Après que le Nouveau parti démocratique eut dit reconnaître que le Sénat devait adopter le projet de loi. Après tout cela, il nous a paru raisonnable de croire ce que son chef disait. Il ne faut donc pas s'étonner ou s'offusquer de ce qu'on dise qu'effectivement le gouvernement s'était engagé à adopter le projet de loi C-22, par écrit ou verbalement. Voilà 16 mois que c'est notre position. Cela ne fait pas partie de l'accord de libre-échange.

J'invite la députée à lire encore une fois l'accord qui a été paraphé par les deux côtés. Elle verra qu'il ne mentionne pas le projet de loi C-22 parce qu'il n'est pas en cause dans l'accord.

LE DOCUMENT DU CABINET DU REPRÉSENTANT COMMERCIAL AMÉRICAIN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, franchement je m'en remettrai au cabinet du représentant commercial américain . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . qui affirme très nettement que dans le cadre de l'accord—franchement, comment croire le gouvernement? Je préfère croire ce document qui dit:

Les deux parties sont convenues . . . d'avancer dans la voie d'une protection adéquate et efficace des produits pharmaceutiques au Canada en libéralisant les dispositions de licences obligatoires.

Manifestement, les Américains estiment que cela fait partie de l'accord.

● (1130)

Je tiens à demander encore une fois au ministre comment il peut avoir l'audace de prendre la parole à la Chambre sans rougir, alors que les Canadiens ne croient pas un mot de ce qu'il dit, de ce que dit la ministre du Commerce extérieur, voire de ce que dit le premier ministre lui-même? Le Canada a honte de vous.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je vais résister à la tentation de discuter la question de savoir de qui le Canada devrait avoir le plus honte et pourquoi.

Le gouvernement du Canada est déterminé à faire adopter le projet de loi C-22. Nous l'avons toujours dit. La dernière fois qu'il était au pouvoir, le parti libéral que la députée appuie s'était engagé à modifier la Loi sur les brevets, comme le

démontre ce Livre blanc. Qui plus est, nous sommes déterminés à faire adopter ce projet de loi afin d'intensifier chez nous la recherche et le développement et de créer des emplois pour nos scientifiques. Nous avons fait cette promesse à l'Association canadienne des personnes à la retraite, à l'Association médicale canadienne, à l'Association nationale de biologie, et en fait, à une soixantaine d'organismes de santé qui comptent sur ce projet de loi.

Je ne comprends pas par quel processus mental on peut arriver à s'offusquer de ce que le gouvernement ait reconnu le 3 octobre 1987, soit 16 mois après avoir présenté le projet de loi C-22, qu'il était déterminé à le faire adopter. Bien sûr qu'à l'instar de tous les Canadiens qui réfléchissent, nous sommes déterminés à faire adopter le projet de loi C-22.

LA SIGNATURE SUR LE DOCUMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il admettra sans doute que les Canadiens, même s'ils comprennent qu'il y a d'importantes différences entre les partis politiques, devraient pouvoir croire en l'intégrité de tous les partis et surtout, un jour, en l'intégrité du gouvernement.

Le ministre vient de dire dans une réponse que le document du 3 octobre était un document du 3 octobre, mais le projet de loi a été adopté par la Chambre bien avant cela. Je ne sais pas s'il a admis la signature. La question sur l'intégrité remonte au fait que les ministres m'ont dit, pas seulement une fois mais dix fois en comptant les fois où ils l'ont dit bien avant l'adoption du projet de loi, qu'il n'y avait aucun lien entre les négociations sur le libre-échange et ce projet de loi.

Puisqu'on dit qu'une signature canadienne figure sur le document signé par les Canadiens le 3 octobre qui dit que dans le cadre de l'Accord tel que signé il y avait un lien entre l'adoption du projet de loi C-22 et l'Accord de libre-échange, le vice-premier ministre nous dira-t-il s'il y avait ou non une signature canadienne sur ce document?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme le ministre de la Consommation et des Corporations l'a dit plusieurs fois, ainsi que d'autres ministériels, nous avons adopté le projet de loi C-22 parce que nous croyons qu'il est conforme à l'intérêt national. Il favorise la création de nouveaux emplois, la recherche et le développement et il bénéficie au Canada et aux régions. Le chef du Nouveau parti démocratique demande quelles sortes de documents ont été signés. Nous avons déposé lundi les documents qui ont été signés; il n'y a pas d'attrape.

M. Broadbent: Monsieur le Président, c'est justement le problème avec le gouvernement. Il dit qu'il n'y a pas d'attrape mais il y en a toujours avec ce gouvernement. Je tiens à dire au ministre que l'honnêteté est aussi dans l'intérêt national du Canada et qu'il est temps qu'il l'apprenne.